

Procès-verbal de la 123<sup>e</sup> assemblée du  
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette  
tenue le jeudi 9 juin, à 17 h 00,  
sous la présidence de M. Jean-Yves Tremblay

---

---

**PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE**

- Mme Hélène Bailieu
- Mme Johanne Lacroix
- M. Jean-Yves Tremblay
- 
- M. Yvon Germain
- M. Simon Perreault
- M. Benoit Valiquette

**ABSENCES**

- M. Normand Kevin Aubin
- Mme Nathalie Poulin
- M. Gunnar Didié
- M. Grégoire Riberdy

**INVITÉS (ES)**

- Mme Nadia Grondin
- M. Éric Francoeur

**AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE**

- Mme Lorraine Dépelteau

## Ordre du jour

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la 122<sup>e</sup> réunion tenue le 11 février 2016;
4. Avis sur des modifications apportées à la Politique d'intervention visant toute forme de harcèlement et violence;
5. Avis sur des modifications apportées au Règlement no.7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière;
6. Adoption du Rapport d'évaluation des cours d'anglais des formations générales commune et propre;
7. Adoption de la Politique des cours complémentaires;
8. Recommandation d'émission de diplômes;
9. Divers : nomination au c.a. du Centre culturel;
10. Rapport de la directrice;
11. Calendrier des rencontres 2016-2017;
12. Levée de l'assemblée.

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

Monsieur Jean-Yves Tremblay ouvre la réunion à 17h10 et constate le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CECJ160609-01 Sur proposition de Mme Johanne Lacroix, dûment appuyée par M. Simon Perreault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant au point divers : nomination au c.a. du Centre culturel de Joliette.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

3. Adoption du procès-verbal de la 122<sup>e</sup> réunion tenue le 11 février 2016;

CECJ160609-02 Sur proposition de M. Yvon Germain, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 122<sup>e</sup> réunion tenue le 11 février 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

En suivi au procès-verbal, Mme Bailleu rappelle que la ministre a finalement signée l'entente entre le CRL Joliette et le Cégep de Maisonneuve pour le programme TPQA. La première cohorte d'étudiants est prévue à l'automne 2017. Les travaux d'arrimage se poursuivent entre les deux institutions.

4. **Avis sur des modifications apportées à la Politique d'intervention visant toute forme de harcèlement et violence;**

Mme Nadia Grondin présente le dossier. Elle explique qu'en novembre 2006, le conseil d'administration procédait à l'adoption de la Politique d'intervention visant toute forme de harcèlement et de violence au CRL. Cependant, la notion de harcèlement psychologique a beaucoup évolué dans les milieux de travail depuis l'entrée en vigueur des dispositions prévues par la Loi sur les normes du travail en 2004. Notre politique méritait donc d'être actualisée.

Pour ce faire, la Direction des ressources humaines a confié à une ressource externe le mandat de réaliser un bilan sur l'application de la politique au CRL et d'élaborer un projet de démarche de révision de ladite politique en vue d'une actualisation et d'une simplification de celle-ci, quant à sa lecture et à son application. Un groupe de travail a été créé afin de dynamiser le processus de révision.

Toute modification à une politique doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Attendu les besoins d'actualisation de la Politique d'intervention visant toute forme de harcèlement et de violence;

Attendu les travaux menés par le groupe de travail présidé par la direction des ressources humaines;

Attendu la présentation des travaux du groupe de travail auprès du comité consultatif;

Attendu la recommandation du CRPC;

**CECJ160609-03** Sur proposition de Mme Johanne Lacroix, dûment appuyée par M. Yvon Germain, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration relativement aux modifications proposées à la Politique d'intervention visant toute forme de harcèlement et de violence, celle-ci étant dorénavant intitulée « Politique contre le harcèlement et la violence ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

5. **Avis sur des modifications apportées au Règlement no.7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière;**

Mme Nadia Grondin, explique que dans la foulée des travaux d'actualisation de la Politique d'intervention visant toute forme de harcèlement et de violence, le groupe de travail a convenu de limiter le champ d'application de la politique aux employés seulement.

En ce qui concerne les étudiants, les directions adjointes des collèges constitutants et la direction des ressources humaines ont prévu une procédure régionale pour la gestion des différends. Chacun des collèges constitutants se dotera d'un cadre d'application afin de tenir compte de ses particularités.

Le Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière doit donc être révisé afin de prendre en compte ces nouvelles dispositions. La direction des ressources humaines et des affaires corporatives a profité de cette occasion pour procéder à quelques ajustements audit règlement.

Toute modification à un règlement doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Attendu l'actualisation de la Politique contre le harcèlement et la violence et ses incidences sur le Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu que la direction des affaires corporatives a profité de l'occasion pour proposer d'autres ajustements audit règlement;

Attendu la recommandation du CRPC;

**CECJ160609-04** Sur proposition de M. Simon Perreault, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no 7 relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6. Adoption du Rapport d'évaluation des cours d'anglais des formations générales commune et propre;**

Monsieur Éric Francoeur, directeur adjoint, présente le dossier. Il rappelle que la Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP) stipule à l'article 2.9 qu'un département offrant des cours des formations générales commune et propre « à chaque dix ans, procède à une évaluation approfondie de la discipline des formations générales commune et propre dont il a la responsabilité, entre autres, en échangeant avec les autres départements offrant des formations générales et/ou spécifiques ». C'est en ce sens que la direction du collège a fait part à la Commission des études, le 15 avril 2015, de sa volonté de procéder à l'évaluation de la discipline anglais pendant l'année scolaire 2015-2016.

Le 2 septembre 2015, le Comité de gestion pédagogique (CGP) a mis en place un comité d'évaluation composé d'Isabelle Beaudry (enseignante au département d'anglais), Éric Francoeur (directeur adjoint responsable de la discipline anglais), Isabelle Gagnon (aide pédagogique individuelle) et Martin Richard (conseiller pédagogique). Isabelle Beaudry a dû être rapidement remplacée pour des raisons de santé par Suzie Dufresne, enseignante et coordonnatrice du département d'anglais.

La première étape du processus d'évaluation a permis de rédiger un devis qui a été déposé à la Commission des études le 10 février 2016. Il précise le champ d'exploration et les constats à examiner lors de l'évaluation.

Le devis a servi d'assise à la rédaction du présent rapport. Ce dernier se veut une analyse approfondie des constats faits à partir d'une collecte de données pour arriver à des recommandations.

**Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique;**

**Attendu l'avis favorable de la commission des études;**

**CECJ160609-05** Sur proposition de M. Yvon Germain, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est proposé d'adopter le Rapport d'évaluation des cours d'anglais des formations générales commune et propre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7. Adoption de la Politique des cours complémentaires;**

Mme Hélène Bailleu explique que la Politique des cours complémentaires (PCC) est en vigueur depuis le 15 novembre 2007, date de son adoption au Conseil d'Établissement. Elle fait l'objet d'ajustements mineurs en septembre 2008.

Après quatre ans de mise en œuvre de la PCC et en réponse à une demande de la Commission des études, le Collège adopte à la fin de la session Automne 2011, une démarche de vérification de l'application de la Politique des cours complémentaires sur la base des principaux constats dégagés depuis le début de sa mise en œuvre et dont l'élément central est la production d'une version corrigée de la Politique. La démarche adoptée par le Collège prévoit la formation d'un comité composé de trois personnes pour mener à bien ce processus : un enseignant ou une enseignante, un cadre de la direction, un conseiller ou une conseillère pédagogique.

Les travaux du Comité de vérification débutent officiellement à l'hiver 2012, mais plusieurs événements en retardent l'avancement, notamment la grève des étudiants et des étudiantes et le départ à la retraite de deux des trois membres du Comité.

Les travaux reprennent à l'hiver 2014 et la nouvelle équipe en place effectue une mise à jour de la démarche élaborée deux ans auparavant et dresse un plan des activités de collecte et d'analyse d'information qui se termine en juin 2015.

De janvier à mars 2016, le Comité a élaboré sa proposition de révision de Politique des cours complémentaires avec les éléments suivants comme base de réflexion :

- respecter le concept de Politique;
- assurer la cohérence et l'intégrité;
- éliminer les redondances internes et externes;
- assurer la transparence dans l'application de la Politique;
- faciliter sa mise à jour.

Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ160609-06 Sur proposition de M. Simon Perreault, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est résolu d'adopter la Politique des cours complémentaires du Cégep régional de Lanaudière à Joliette.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

8. Recommandation d'émission de diplômes;

La directrice du collège constituant présente le dossier.

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ160609-07 Sur proposition de M. Yvon Germain, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Code de lot : JO2016042001

Rapport no : 22138435

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées. ».

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;  
Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

**CECJ160609-08** Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

9. Divers : nomination au c.a. du Centre culturel;

Attendu que les règlements généraux du Centre culturel de Joliette prévoient que le Cégep régional de Lanaudière a droit à 2 représentants à son conseil d'administration;

Attendu que M. Éric Francoeur du Cégep régional de Lanaudière a remis sa démission de son poste d'administrateur;

**CECJ160609-09** Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par M. Yvon Germain, il est résolu de déléguer Mme Hélène Bailleu, directrice, au Conseil d'administration du Centre culturel de Joliette en remplacement de M. Éric Francoeur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

10. Rapport de la directrice;

➤ **Dossiers pédagogiques**

- Retour de Mme Nathalie Fontaine le 1er juin
- Projet PAREA de Mme Carole Vezeau (facteurs associés à la détresse psychologique des étudiants : mieux comprendre pour mieux intervenir) a été accordé.

Les membres du conseil souhaitent qu'on invite Mme Vezeau afin qu'elle présente les grandes lignes de son projet.

➤ **Dossiers administratifs**

- Consultations pour le plan stratégique se sont tenues au cours des dernières semaines
- Entente avec le CISSS (premières rencontres ont eu lieu)
- Dernière année de l'entente sur le stationnement avec Parksmart
- Partage des dossiers entre les cadres et réorganisation administrative

➤ **Activités en lien avec les étudiants et étudiantes ainsi qu'avec le personnel**

- Soirée portes ouvertes du 7 avril a accueilli près de 300 personnes

- Le 19 avril on a reçu le Conseil du Statut de la femme qui est venu donner une conférence
- Le 17 mai, soirée reconnaissance pour les retraités et les membres du personnel qui ont atteint 20 ans de service
- Intercollégial de cinéma a accueilli autour de 300 personnes les 1er et 2 juin

11. Calendrier des rencontres 2016-2017;

1ère réunion 22 septembre 2016  
2e réunion 17 novembre 2016  
3e réunion 16 février 2017  
4e réunion 20 avril 2017  
5e réunion 8 juin 2017

12. Levée de l'assemblée

Avant la fin de la rencontre, M. Tremblay souligne que c'est la dernière réunion de M. Yvon Germain dont la fille a terminé ses études. Il le remercie pour sa participation et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

CECJ160609-10 L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Yvon Germain de lever la séance à 18h00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

X

---

Jean-Yves Tremblay  
Président

X

---

Lorraine Dépelteau  
Secrétaire